

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le douze mars à 20h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le six mars deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

1 - Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) – Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009 pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, consent au retrait de cette question de l'ordre du jour.

2 - Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes – Acquisition d'un ordinateur avec applications bureautiques et internet pour l'école publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet visant l'achat d'un ordinateur pour applications bureautiques et internet au profit de l'école publique pour un montant de 595,00 € HT, soit 711,62 € TTC et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la D.G.E.

3 - Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes – Mise aux normes de la cantine municipale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet visant la mise aux normes de la cantine municipale portant sur la résistance au feu du plafond de la cuisine, l'installation électrique du lieu ainsi que l'absence de joint anti-pince-doigt sur les portes des locaux accessibles aux enfants pour un montant de 6 566,33 € HT, soit 7 853,33 € TTC et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la D.G.E.

4 - Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes – Création d'une salle d'archives et aménagement de deux bureaux au 1^{er} étage de la mairie.

Le conseil municipal, par 11 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE, approuve le projet visant la création d'une salle d'archives et l'aménagement de deux bureaux à l'étage de la mairie pour un montant de 4 702,90 € HT, soit 5 624,66 € TTC (la réfection du chauffage, l'installation d'étagères et la fourniture de deux bureaux et de quatre chaises) et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la D.G.E.

5- Modification du montant de l'indemnité des trois premiers adjoints.

Le conseil municipal, par 8 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE et 1 ABSENTION, décide, avec effet au 1^{er} avril 2009, de réévaluer le montant de l'indemnité de fonction des trois premiers adjoints à 16,00% de l'indice 1 015 pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire.

6- Moulin de la Ville-es-Brune - Délégation du conseil municipal au profit de Madame le Maire en vue d'ester en justice.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à ester en justice en vue de la remise en état du Moulin de la Ville-es-Brune et consent que Madame le Maire se fasse assister par le cabinet COUDRAY pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

7 - Location du Moulin de la Ville-es-Brune – Instauration d'un règlement et création d'une régie de recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le principe de location du Moulin de la Ville-es-Brune aux artistes et artisans de la commune ainsi qu'aux associations, artistes et artisans des communes environnantes,
- enterine les montants de location à savoir 10,00 € par semaine (du mardi matin au dimanche soir) pour les artistes et artisans de la commune/ 30,00 € la semaine (du mardi matin au dimanche soir) ou 20,00 € le Week-end (du vendredi soir au dimanche soir) pour les associations, artistes et artisans des communes environnantes. Les associations culturelles et artistiques de la commune (Sillon d'Artistes, Art Expo, ...) continueront de bénéficier des lieux moyennant le versement de 10 % du produit de la vente de leurs œuvres et qu'elles sont prioritaires dans la gestion du planning des réservations.
- approuve le règlement de location.

8 - Bibliothèque municipale - Acquisition de livres et périodiques au titre de l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir, en 2009, de nouveaux ouvrages et périodiques pour la bibliothèque municipale pour la somme de 1 210,40 € et charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du contrat de territoire (volet 3).

9- Bibliothèque municipale – Convention de formation bibliothécaire / documentaliste.

Le conseil municipal, par 11 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE, accepte l'inscription de Madame Maïté GUTTIÈREZ à la formation proposée par l'association « Quai des Bulles » sur le thème « le cinéma américain des années 70 » le 7 avril prochain au prix de 18,00 €.

10 - Effacement des réseaux 2010 – « Rue des Tourailles » et « Rue du Cheminet ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'étude sommaire relative à l'effacement des réseaux au niveau de la « Rue des Tourailles » et de la « Rue du Cheminet » évalué par le Syndicat Départemental d'Électricité d'Ille-et-Vilaine à 92 000,00 € HT, soit 110 032,00 € TTC,
- s'engage à réaliser ces travaux en 2010,
- demande au Syndicat Départemental d'Électricité d'Ille-et-Vilaine de faire réaliser l'étude détaillée de ce secteur,
- charge Madame le Maire de solliciter des subventions auprès des administrations et organismes concernés.

11- Vente du camion Renault Trafic.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la vente du camion Renault Trafic de la commune.